

DA.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-254 du 5 Septembre 1990

portant nomination du Commissaire
Divisionnaire Pierre BADET en qualité
de Directeur Général Adjoint de la
Police Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomi-
nation de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier
Ministre ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouver-
nement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-119 du 27 Juin 1990 portant organisation, attribu-
tions et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité
Publique et de l'Administration Territoriale ;
- VU le Décret N° 90-186 du 20 Août 1990 portant création, attributions,
organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la
Police Nationale ;
- VU le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean
Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale, de l'intérim du Premier Minis-
tre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- SUR proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale,
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 Août 1990,

D E C R E T E :

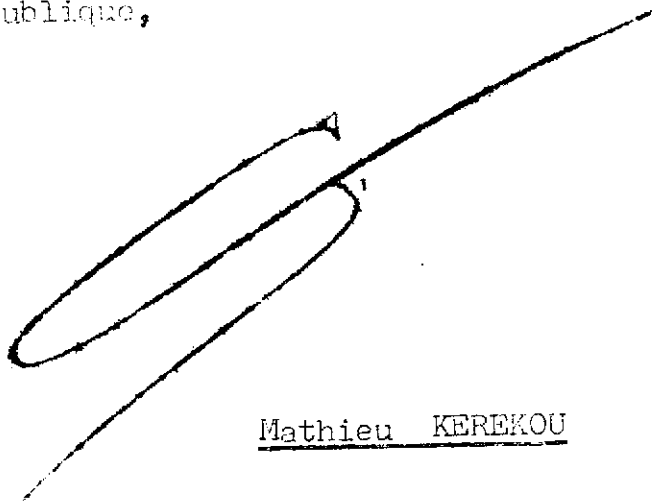
Article 1er.- Le Commissaire Divisionnaire Pierre BADET est nommé
Directeur Général Adjoint de la Police Nationale.

.../...

Article 2.- Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

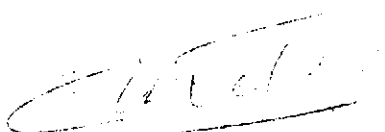
Fait à Cotonou, le 5 Septembre 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU

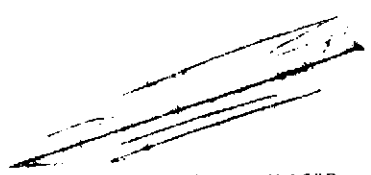
Pour le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Ministre de la Défense
Nationale absent, le Ministre de
l'Intérieur, de la Sécurité Publique
et de l'Administration Territoriale chargé
de l'intérim,



Jean Florentin FELINO

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre du Commerce,
de l'Artisanat et du
Tourisme, chargé de l'intérim,

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration
Territoriale chargé de l'intérim,



Richard ADJAIRO



Jean Florentin FELINO

Ampliations : PR 6 PM 4 SAG 4 CDC 1 TPC 1 MF-MISPAT 8 AUTRES MINISTRES 12 DE-DSDV-DI-DCOF-DICP 10 DLC-DPE-INSAE-BCP 4 DEPARTEMENTS 6 ICE 2 DCCT-GCONB 2 UED-FASJEP-ENA-INSJA 5 BN-DAN 2 DIRECTIONS POLICE NATIONALE 2 INTERESSE 1 JORE 1.-